





OCTOBRE

2016

NUMÉRO 0978

Les assistantes maternelles gardent 8 % d'enfants de plus en 2014 qu'en 2010

Au deuxième trimestre 2014, 320 000 assistantes maternelles sont employées par des particuliers en France. Ce sont majoritairement des femmes, âgées de 40 à 55 ans.

Parmi les assistantes maternelles agréées par les conseils départementaux, trois quarts sont effectivement en emploi, mais cette part varie selon les départements.

Les assistantes maternelles accueillent plus d'enfants qu'en 2010 et diversifient leur accueil en prenant davantage en charge des enfants de 3 ans ou plus.

Leur âge moyen a augmenté entre 2010 et 2014. Les nouvelles entrantes dans la profession en 2014 sont plus jeunes, mais ne représentent que 6 % de la profession. En 2014, l'ancienneté des assistantes maternelles employées par des particuliers est plus élevée qu'en 2010.

L'offre d'accueil des assistantes maternelles n'occupe pas la même place dans les modes de garde selon les départements. Ces derniers se répartissent en quatre groupes aux caractéristiques spécifiques, et cette typologie reste stable depuis 2010.

u 1er ianvier 2014. la France compte 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans et 4,9 millions d'enfants de moins de 6 ans, soit respectivement 3,6 % et 7,4 % de la population totale¹. Son taux de fécondité est l'un des plus importants d'Europe. L'accueil des jeunes enfants est donc une préoccupation majeure. Si 61 % des moins de 3 ans sont gardés la plus grande partie du temps par leurs parents, une part importante (53 %) d'entre eux bénéficient, au moins une fois dans la semaine, d'un mode d'accueil plus formel, en dehors de la famille (Legendre et Vuillaume, 2014). Parmi ces modes d'accueil, la place des assistantes maternelles² est prépondérante.

Le législateur a progressivement encadré la formation, les conditions de travail et le rôle de ces professionnelles, notamment par l'instauration d'une procédure d'agrément obligatoire délivré par les conseils départementaux pour cinq ans (encadré 1). Cette étude dresse les grandes caractéristiques de cette profession *via* les données administratives issues de la base des déclarations Pajemploi (encadré 2).

L'offre d'accueil des assistantes maternelles augmente encore

En 2014, 321 000 assistantes maternelles sont employées par des particuliers en

- 1. Source: INSEE, estimations de populations arrêtées fin 2015.
- 2. La profession est essentiellement féminine (seulement 0,5 % d'hommes), d'où l'usage systématique du féminin pour désigner ce métier dans cette publica-

Thomas Vroylandt (DREES)

3. L'étude porte sur la France métropolitaine et les DOM, ces derniers désignant les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, hors Mayotte.

4. Sauf mention contraire, l'étude se concentre sur les assistantes maternelles employées directement par des particuliers (de gré à gré), à l'exclusion des assistantes maternelles des services d'accueil familial.

5. Il s'agit de capacités théoriques, obtenues en multipliant le nombre moven de places pour lesquelles les assistantes maternelles sont agréées dans chaque département par le nombre d'assistantes maternelles agréées en activité au cours du deuxième trimestre dans ce même département (sources: enquête PMI de la DREES et données Paiemploi fournies par le groupe de protection sociale des emplois de la famille, l'IRCEM).

- 6. Source: INSEE, enquête Emploi.
- 7. Sont considérées comme nouvelles entrantes celles qui exercent une activité en tant qu'assistance maternelle au deuxième trimestre 2014 mais n'en ont pas exercé à un autre deuxième trimestre de 2010 à 2013.
- 8. L'ancienneté est mesurée à partir de la date d'enregistrement à Pajemploi.

France³, contre 310 000 en 2010⁴. Au cours du mois de juin 2014, elles ont gardé 1 054 000 enfants, dont 989 000 âgés de moins de 6 ans, de 873 000 familles différentes. En 2010, elles en avaient gardé 975 000, dont 932 000 de moins de 6 ans, de 809 000 familles. 8 % d'enfants en plus ont ainsi été confiés aux assistantes maternelles en 2014, alors que le nombre de ces professionnelles n'a augmenté que de 3,5 %. En juin 2014, 45 % d'entre elles sont employées par deux familles ou moins, 26 % par trois familles et 29 % par quatre ou plus. À l'inverse, 98 % des familles n'ont recours qu'à une seule assistante maternelle. Les 185 000 familles confiant plus d'un enfant sont 84 % à le faire auprès d'une seule assistante maternelle.

Au 31 décembre 2014, 992 000 places théoriques⁵ d'accueil sont offertes par les assistantes maternelles. L'augmentation est de 15 % par rapport à 2010. Les établissements et services d'accueil du jeune enfant proposent par ailleurs 370 000 places en accueil collectif et 53 000 places en accueil familial (Borderies, 2016). L'offre d'accueil chez les assistantes maternelles est donc très importante dans le dispositif français des modes de garde (70 % des places en 2014).

Le nombre théorique de places est inférieur au nombre d'enfants réellement accueillis, car une même place peut être occupée à temps partiel par plusieurs enfants. Le rapport entre enfants accueillis et places offertes a légèrement diminué entre 2010 et 2014, passant de 113 % à 106 % en moyenne nationale. Cela s'explique par une augmentation plus forte. au cours de la période, du nombre de places offertes que du nombre d'enfants accueillis.

Des professionnelles plus âgées et plus anciennes dans le métier

En 2014, l'âge moyen des assistantes maternelles employées chez les particuliers est de 47,1 ans, contre 46,2 ans en 2010. Il était de 45.5 ans en 2005 et de 44 ans en 2000 (Blanpain et Momic, 2007). Ces chiffres sont à comparer avec l'âge moyen des actifs occupés, qui est passé de 40 ans en 2000 à 43,2 ans au deuxième trimestre 20146. La répartition par âge des assistantes maternelles est décalée par rapport à celle des actifs occupés. Ces professionnelles sont surreprésentées parmi les actifs les plus âgés et sous-représentées parmi les plus jeunes. Elles restent ainsi plus âgées que la moyenne, même si le vieillissement des actifs est général. En 2014, 25 % sont âgées de 55 ans ou plus, contre 22 % en 2010 (graphique 1). Au cours de la même période, la part des assistantes maternelles de moins de 40 ans est passée de 26 % à 23 %. Le nombre de places offertes dépendant directement du nombre de professionnelles actives, le vieillissement de cette profession est un facteur déterminant pour expliquer les évolutions futures de ce mode de garde.

En 2014, les nouvelles entrantes⁷ dans la profession sont en moyenne âgées de 38,4 ans et 61 % d'entre elles ont moins de 40 ans. Elles sont plus jeunes que les assistantes maternelles déià en activité et constituent 6 % de l'ensemble des professionnelles actives. Parmi les assistantes maternelles qui travaillaient au deuxième trimestre de 2014, 10 % n'exerçaient pas un an plus tôt. Mais parmi celles-ci, quatre sur dix ne sont pas de nouvelles entrantes dans le métier et étaient donc en arrêt temporaire d'activité en 2013. Les assistantes maternelles en activité en 2014 sont en moyenne plus anciennes dans la profession⁸ que celles en activité en 2010 : 84 % ont trois ans ou plus d'ancienneté, contre 77 % quatre ans plus tôt.

Trois quarts des assistantes maternelles agréées sont en emploi mi-2014

Parmi les assistantes maternelles agréées par les conseils départementaux, 4 % sont employées dans les services d'accueil familial et 72 % directement par des particuliers. Un quart d'entre elles ne sont pas employées au deuxième trimestre 2014. Cela peut correspondre à des situations de chômage partiel ou de discontinuité

ENCADRÉ 1

Le cadre législatif de la profession d'assistante maternelle

L'assistant maternel est défini par l'article L421-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), comme « la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de facon non permanente des mineurs à son domicile ». L'assistant maternel « exerce sa profession comme salarié de particuliers employeurs ou de personnes morales de droit public ou de personnes morales de droit privé dans les conditions prévues au chapitre III du [livre quatrième], après avoir été agréé à cet effet ». L'agrément est donc un préalable obligatoire à l'exercice de la profession d'assistante maternelle.

C'est la loi du 17 mai 1977 qui a transformé l'activité de « nourrice » en profession d'assistante maternelle, soumise à agrément. La loi du 12 juillet 1992 est un pas de plus vers la professionnalisation de ce métier. Elle fixe le cadre de cet agrément, délivré pour cinq ans. Celui-ci « est délivré par le président du conseil départemental du département où le demandeur réside, [...] si les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des mineurs [...] accueillis, en tenant compte des aptitudes éducatives de la personne » (article L421-3 du CASF). Cet agrément « précise le nombre et l'âge des mineurs [que l'assistant maternel] est autorisé à accueillir simultanément ainsi que les horaires de l'accueil ».

Le nombre de mineurs accueillis simultanément « ne peut être supérieur à quatre y compris le ou les enfants de moins de trois ans de l'assistant maternel présents à son domicile, dans la limite de six mineurs de tous âges au total » (article L421-4 du CASF). Initialement, la limite de l'agrément dans cet article était de trois enfants par assistant maternel. Elle a été portée à quatre enfants par la loi du 17 décembre 2008 de financement de la Sécurité sociale pour 2009. Enfin, la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux sépare les professions d'assistant maternel et d'assistant familial et augmente la durée de formation de 60 à 120 heures qui se répartissent pour les soixante premières dans « un délai de six mois à compter de la demande d'agrément de l'assistant maternel et avant tout accueil d'enfant par celui-ci » et pour les autres « dans un délai de deux ans à compter du début de l'accueil du premier enfant par l'assistant maternel ».

ENCADRÉ 2

Les données Pajemploi

Les résultats présentés dans cette étude sont issus, notamment, de l'analyse des données Pajemploi. Il s'agit d'une offre de service du réseau des Urssaf. Elle est destinée à simplifier les formalités administratives pour les parents employeurs qui font garder leur(s) enfant(s) par une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfants à domicile. À ce titre, Pajemploi recueille des données sur les contrats entre les employeurs et les professionnels.



es | 2016 NUMÉRO 10978

des contrats, au choix de ne pas travailler toute l'année (Cartier *et al*, 2012), ou encore à des arrêts définitifs de l'activité avant l'échéance de l'agrément (octroyé par les conseils départementaux pour cinq ans). Entre 2010 et 2014, le taux d'exercice⁹ au deuxième trimestre de l'ensemble des assistantes maternelles connaît une très légère augmentation (+0,3 point de pourcentage) et s'établit à 75,7 %¹⁰ (tableau 1). Cette hausse correspond à un accroissement du nombre d'assistantes maternelles en activité (+2,1 %) plus élevé que celui du nombre de personnes agréées (+1,7 %). Entre 2007 et 2010, la hausse du taux d'exercice était de 1,6 point. Ces augmentations peuvent être attribuées en partie à une meilleure attrac-

tivité de ce métier, en raison notamment de sa professionnalisation et de l'augmentation des salaires, liée entre autres à la hausse du nombre d'enfants autorisés par les agréments.

Mais ce constat est à nuancer sur la période la plus récente : le nombre d'assistantes maternelles agréées baisse depuis deux ans, du fait d'un net fléchissement des demandes d'agrément (-12,2 % entre 2013 et 2014) et des premiers agréments (-13,7 %)¹¹. Parallèlement, une légère baisse du nombre d'assistantes maternelles en activité est observée en 2014 par rapport à 2013.

Le taux d'exercice varie par ailleurs sur l'ensemble du territoire (carte 1) de 63 % à 92 %, mais est compris entre 70 % et 80 % pour les deux tiers des départements.

La hausse du nombre d'enfants accueillis concerne surtout les plus âgés

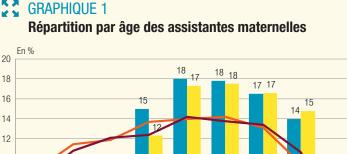
La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 relève de trois à quatre le nombre d'enfants maximum autorisé dans les agréments, hors dérogations. Par ailleurs, le premier agrément est accordé pour un minimum de deux enfants, au lieu d'un seul auparavant. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'accroître l'offre d'accueil des jeunes enfants, ce qui s'observe effectivement au fur et à mesure des demandes

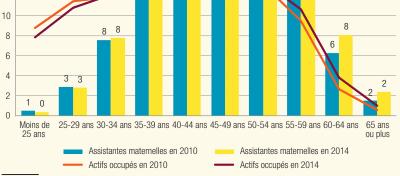
9. Il s'agit du nombre d'assistantes maternelles ayant gardé chez elles au moins un enfant (estimé au deuxième trimestre de l'année) et de celles employées dans les services d'accueil familial, rapporté au nombre d'assistantes mater-

nelles agréées (esti-

mé en fin d'année).

- 10. Il est impossible d'isoler les agréments suivant le lieu d'exercice de l'assistante maternelle, cette dernière étant libre d'exercer en emploi direct ou via une structure prestataire. Le taux d'exercice ne peut être calculé que sur l'ensemble des assistantes maternelles.
- 11. À champ constant, sur 80 départements répondant à cet item dans l'enquête de la DREES auprès des services de PMI.





Lecture • Parmi les assistantes maternelles en activité au 2º trimestre 2014, 17 % ont entre 40 et 44 ans à cette date. Les pourcentages sont arrondis à l'unité.

Champ • France entière, hors Mayotte.

Sources • Acoss, centre Pajemploi, exploitations DREES ; enquêtes Emploi en continu, INSEE 2010 et 2014

TABLEAU 1

Effectif d'assistantes maternelles, nombre de places d'accueil et nombre d'enfants gardés, de 2005 à 2014

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution 2005-2014 (en %)	Évolution 2010-2014 (en %)
Nombre d'assistantes maternelles								
En activité au deuxième trimestre (hors établissements d'accueil familial)	263 800	310 400	318 300	324 200	325 400	320 900	21,6	3,4
En activité dans les établissements d'accueil familial au 31 décembre	nd	21 600	20 100	19 600	18 600	18 200	nd	-15,7
Agréées au 31 décembre	377 400	440 600	448 900	458 800	455 100	447 900	18,7	1,7
Taux d'exercice*, accueil familial compris	nd	75,4 %	75,4 %	74,9 %	75,6 %	75,7 %	nd	0,4
Nombre de places d'accueil théorique chez des assistantes maternelles employées par des particuliers**	692 000	859 900	915 100	949 700	987 300	992 300	43,4	15,4
Nombre d'enfants gardés chez des assistantes maternelles employées par des particuliers**	nd	975 300	1 016 400	1 046 800	1 055 300	1 053 800	nd	8,0

nd : non disponible

Champ • France entière, hors Mayotte.

Sources • Acoss, centre Pajemploi, exploitations DREES; DREES, enquête PMI; groupe de protection sociale des emplois de la famille IRCEM.

^{*} Il s'agit de la somme des assistantes maternelles employées par des particuliers employeurs et des services d'accueil familial sur le nombre d'assistantes maternelles agréées.

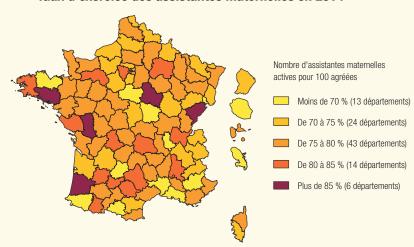
** Chiffres sur le mois de juin de l'année en question.



2016 tats | 0978

CARTE 1

Taux d'exercice des assistantes maternelles en 2014



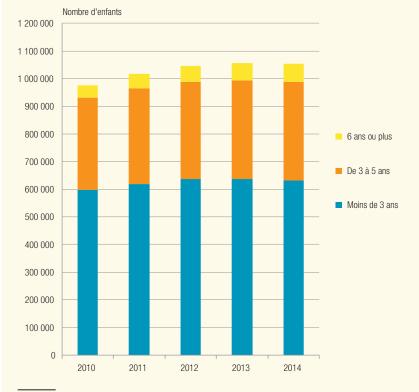
Lecture • Le taux d'exercice des assistantes maternelles employées par les particuliers ou des établissements d'accueil familial dans le département de l'Oise est compris entre 75 % et 80 % au 2º trimestre 2014. La moyenne nationale est de 75.7 %.

Champ • France entière, hors Mayotte.

Sources • Acoss, centre Pajemploi, exploitations DREES; DREES, enquête PMI.

GRAPHIQUE 2

Évolution de l'âge des enfants accueillis chez des assistantes maternelles de 2010 à 2014



Note • L'âge des enfants est celui atteint à la fin du mois de déclaration à Pajemploi.

Champ • France entière, hors Mayotte.

Source • Acoss, centre Pajemploi, exploitations DREES.

et des renouvellements d'agréments. Le nombre moyen d'employeurs et d'enfants par assistante maternelle a ainsi augmenté : de 2,7 employeurs en juin 2010 à 2,8 en juin 2014 et de 3,1 enfants en moyenne en juin 2010 à 3,3 en juin 2014 (tableau A sur le site Internet de la DREES).

La hausse du nombre d'enfants par assistante maternelle s'explique par un plus grand nombre de familles employant les assistantes maternelles, mais aussi par l'accueil, par ces mêmes professionnelles, d'enfants plus âgés des familles qui les employaient déjà. Le nombre d'enfants accueillis augmente pour toutes les catégories d'âge, mais davantage encore pour les enfants les plus âgés. La part des 6 ans ou plus passe de 4,5 % en 2010 à 6,2 % en 2014, tandis que celle des moins de 3 ans décroît de 61,2 % à 60 %. Une redistribution des places s'effectue en faveur des enfants plus âgés (graphique 2).

La part des assistantes maternelles dans l'offre d'accueil varie selon les départements

Il est possible d'établir une typologie des départements selon leurs caractéristiques d'offre d'accueil du jeune enfant¹². Cette typologie reste stable entre 2010 et 2014 et, globalement, les départements ne changent pas de catégorie durant cette période. On distingue quatre groupes (carte 2 et tableau 2).

Les deux premiers groupes rassemblent les trois quarts des départements, où l'offre globale d'accueil de jeunes enfants est élevée. Les assistantes maternelles employées par des particuliers y sont nombreuses et le nombre de places proposées par assistante maternelle est élevé (plus de trois enfants en moyenne) [carte 3]. Le premier groupe réunit près de la moitié des départements et représente 34,4 % de la population. Les assistantes maternelles y sont les plus nombreuses et le nombre d'enfants accueillis par assistante maternelle est particulièrement important (3,5 en moyenne, contre 3.3 dans le deuxième groupe). Ces deux premiers groupes se différencient principalement par le taux d'exercice des assistantes maternelles (écart de 6 points entre les deux groupes) et par le taux 12. Cette typologie est construite à partir d'une analyse en composantes principales (ACP) sur les départements. Les résultats de cette analyse sont ensuite utilisés dans une classification ascendante hiérarchique (CAH) pour faire ressortir des groupes de départements

présentant des

communes.

caractéristiques

Les assistantes maternelles gardent 8 % d'enfants de plus en 2014 qu'en 2010

13. Au niveau national, le nombre d'assistantes maternelles actives pour 100 enfants de moins de 3 ans est négativement corrélé au nombre de places dans les autres modes d'accueil (v compris les accueils collectifs et familiaux et les gardes à domicile) pour 100 enfants de moins de 3 ans. Le coefficient de corrélation est de -0.48.

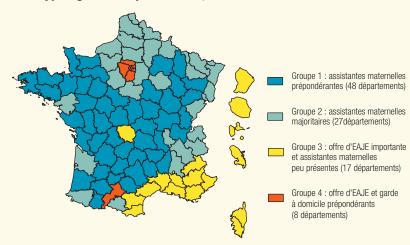
d'enfants de 2 ans scolarisés (écart de 7 points).

Le troisième groupe rassemble 18 départements, présents notamment sur la façade méditerranéenne et dans les DOM. Il représente 15,1 % de la population et dispose de modes de gardes variés, tournés à la fois vers les assistantes maternelles et l'accueil collectif. Les assistantes maternelles n'y sont pas aussi présentes qu'ailleurs : le nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans est, en moyenne, près de deux fois moins élevé que la moyenne nationale. L'accent est mis, ici, sur l'accueil collectif. Pourtant, les assistantes maternelles agréées sont en activité dans les mêmes proportions que la moyenne nationale. Le nombre moyen de places agréées par assistante maternelle est moins important dans ce groupe que dans les deux premiers.

Enfin, le dernier groupe est composé de huit départements comportant des grandes villes (notamment les départements de l'agglomération parisienne) et couvrant 18,2 % de la population. La part d'enfants de moins de 3 ans y est plus importante qu'ailleurs. À l'instar du troisième groupe, les assistantes maternelles y sont relativement moins nombreuses que dans le reste de la France¹³. L'accueil collectif semble ici privilégié, s'avérant même plus développé que l'accueil chez les assistantes maternelles. Le taux d'accueil en garde à domicile, et dans une moindre mesure en accueil familial, y est aussi bien plus élevé que dans les trois autres groupes - le taux de scolarisation à 2 ans étant en revanche nettement plus faible. L'organisation des modes d'accueil au sein de ce groupe diffère nettement des autres groupes. Le taux d'exercice des assistantes maternelles agréées est légèrement plus important que la moyenne nationale, notamment en raison du dynamisme de l'accueil familial dans ce groupe. Toutefois, les assistantes maternelles actives gardent moins d'enfants en moyenne, ce qui peut s'expliquer par la petite taille des logements dans les grandes villes ou par une proportion d'enfants accueillis à temps partiel moins importante.

CARTE 2

Typologie des départements, en 2014



EAJE: établissement d'accueil du jeune enfant.

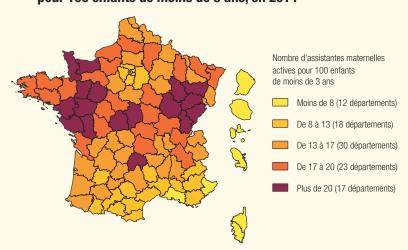
Note • La typologie est issue d'une analyse en composantes principales (ACP) sur laquelle a été utilisée une classification ascendante hiérarchique (CAH). Les variables principales, dites « actives », utilisées dans l'ACP, sont le nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans (en accueil collectif, en garde à domicile et en accueil familial), le nombre d'assistantes maternelles actives au 2° trimestre pour 100 enfants de moins de 3 ans, le nombre moyen d'enfants gardés par les assistantes maternelles employées par des particuliers employeurs, l'ancienneté moyenne, le nombre moyen de places par agrément, la part des moins de 3 ans dans la population, le taux d'agrément dans la population féminine de 25 à 65 ans, le taux de scolarisation à 2 ans, le nombre de naissances et le taux d'exercice. L'âge moyen des assistantes maternelles actives auprès de particuliers employeurs est intégré comme variable supplémentaire. L'unité statistique est le département.

Champ • France entière, hors Mayotte.

Sources • Acoss, centre Pajemploi, exploitations DREES; DREES, enquête PMI; INSEE, estimations de population au 1^{er} janvier 2014 (résultats provisoires arrêtés fin 2015); ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

CARTE 3

Nombre d'assistantes maternelles en activité, pour 100 enfants de moins de 3 ans, en 2014



Note • Il s'agit des assistantes maternelles employées par les particuliers.

Lecture • Le nombre d'assistantes maternelles en activité, pour 100 enfants de moins de 3 ans, dans le département de l'Oise, est compris entre 13 et 17 au 2° trimestre 2014. La moyenne nationale est de 13,4.

Champ • France entière, hors Mayotte

Sources • Acoss, centre Pajemploi, exploitations DREES ; INSEE, estimations de population au 1er janvier 2014 (résultats provisoires arrêtés fin 2015).

TABLEAU 2

Caractéristiques des groupes départementaux, en 2014

	Groupe 1 : assistantes maternelles prépondérantes	Groupe 2 : assistantes maternelles majoritaires	Groupe 3 : offre d'EAJE importante et assistantes maternelles peu présentes	Groupe 4 : offre d'EAJE et garde à domicile prépondérantes	Moyenne nationale
Part de la population française (en %)	34,4	32,4	15,1	18,2	100
Part des moins de 3 ans dans la population (en %)	3,1	3,6	3,4	4,2	3,6
Nombre de départements	48	27	17	8	100
Âge moyen des assistantes maternelles employées par des particuliers	47,4	47,0	46,2	47,5	47,1
Ancienneté moyenne dans la profession (en années)	6,8	6,3	5,9	6,5	6,5
Nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans :					
chez les assistantes maternelles	59,8	49,8	22,2	21,3	42,1
en accueil collectif	10,4	11,3	25,1	23,4	15,7
en garde à domicile	2,0	2,1	1,6	7,7	3,5
en accueil familial	1,3	2,1	1,0	4,7	1,7
Taux de scolarisation à 2 ans, pour l'année scolaire 2013-2014 (en %)	18,1	11,2	11,1	4,7	12,3
Nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle*	3,5	3,3	3,2	2,7	3,3
Nombre moyen de places par agrément	3,3	3,1	2,9	2,6	3,1
Taux d'agrément dans la population féminine de 25 à 65 ans (en %)	2,8	3,1	1,3	1,9	2,5
Taux d'exercice 2014** (en %)	78,7	73,1	73,0	77,9	76,2
Taux d'accueil global (en %)	79,4	68,9	53,5	58,6	67,0

EAJE: établissement d'accueil du jeune enfant.

Note • Le taux d'agrément correspond au nombre d'assistantes maternelles agréées rapporté à la population féminine de 25 à 65 ans. Le taux d'accueil global correspond à l'ensemble des places disponibles pour 100 enfants de moins de 3 ans, tous modes de garde confondus, et en y ajoutant les enfants scolarisés de moins de 3 ans

Lecture • Pour le groupe 1, 59,8 places sont proposées par les assistantes maternelles employées par des particuliers pour 100 enfants de moins de 3 ans. Dans le groupe 4, seules 21,3 places du même type sont proposées.

Champ • France entière, hors Mayotte.

Sources • Acoss, centre Pajemploi, exploitations DREES; DREES, enquête PMI; groupe de protection sociale des emplois de la famille IRCEM; INSEE, estimations de population au 1º janvier 2014 (résultats provisoires arrêtés fin 2015) ; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR FN SAVOIR PLUS

- Blanpain N., Momic M., 2007, « Les assistantes maternelles en 2005 », Études et Résultats, DREES, n° 581, juin.
- Borderies F., 2016, « Offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2014 : le nombre de places d'assistantes maternelles est prédominant », Études et Résultats, DREES, nº 966, juin.
- Cartier M., d'Halluin E., Lechien M.-H., Rousseau J., 2012, « La «sous-activité» des assistantes maternelles : un rapport au métier différencié selon le positionnement social », Politiques sociales et familiales, CAF, n° 109, mars.
- David-Alberola E., Momic M., 2008, « Le métier d'assistante maternelle », Études et Résultats, DREES, n° 636, mai.
- Legendre E., Villaume S., 2014 : « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », Études et Résultats, DREES, n° 896, octobre.
- Tesson C., Bideau G., Besacier M., 2010, « Les assistantes maternelles en France, en 2008 : des accueils et des salaires variés », Politiques sociales et familiales, CAF, n° 99, mars.

LA DREES **SUR INTERNET**

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara Secrétaire de rédaction : Sabine Boulanger Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'evistence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la publication de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr

^{*} Employée par des particuliers.

** Y compris les assistantes maternelles employées dans des services d'accueil familial.